

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**CONVENTION RELATIVE À  
L'INTERVENTION DU  
LYCÉE JEAN MONNET AU  
SEIN DE L'ACCUEIL DE  
JOUR DE  
L'AGGLOMÉRATION  
ANNEMASSIENNE POUR  
LA RÉALISATION D'UN  
BRUNCH SOLIDAIRE**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-1 de son annexe ;

**D\_2023\_0110**

Dans le cadre de sa politique de Cohésion Sociale, Annemasse Agglo travaille depuis plusieurs années avec l'association Escale Accueil, par le biais de son Accueil de jour, pour favoriser l'accompagnement des personnes sans domicile stable sur l'agglomération annemassienne.

Depuis fin 2020, l'Accueil de jour a intégré de nouveaux locaux au sein de la Maison des Solidarités, où une cuisine professionnelle a été prévue et aménagée, afin de pouvoir offrir aux publics fréquentant la structure des repas chauds et plus globalement une alimentation plus équilibrée, en lien avec les actions de santé menées depuis plusieurs années.

Le lycée Jean Monnet à Annemasse accueille régulièrement plus de 1400 élèves, étudiants et apprentis. Issu de la mise en réseau avec le lycée professionnel Le Salève, le lycée Jean Monnet propose un large panel de formations, dont des formations technologiques et professionnelles comprenant un CAP Cuisine et un CAP Commercialisation et Services en Hôtel Café Restaurant. L'établissement s'est engagé dans l'Éducation au Développement Durable (EDD) qui permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existantes entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. La compréhension des relations entre ces thématiques doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre,
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres,
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale.

C'est dans ce cadre que le lycée souhaite renouveler l'expérience de 2021 et 2022 et offrir aux usagers de L'Accueil de Jour un « brunch solidaire » le 02 mai 2023.

Il est prévu que des élèves de la filière CAP Cuisine et CAP Commercialisation et Services en Hôtel Café Restaurant du lycée professionnel Jean Monnet, viennent avec leurs encadrants préparer et servir le brunch sur une matinée pour 60 usagers de l'Accueil de jour.

Par la présente convention, le lycée Jean Monnet et Annemasse Agglo définissent les modalités de leur partenariat dans le cadre de la mise en œuvre de cette journée de solidarité.

Par conséquent, le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et le lycée Jean Monnet ;

DE SIGNER, lui-même ou par l'intermédiaire de son représentant, ladite convention.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

07 AVR. 2023

S<sup>2</sup>LO

Signé par : Gabriel DOUBLET  
Date : 05/04/2023  
Qualité : Agglo - Présidence

ID : 074-200011773-20230403-D\_2023\_0110-AU

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*